



TRANSFORMATION D'UNE SARL (EURL) EN SAS(U)

Date : 12/07/2021

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est, Etablissement de la Marne

Formulaires :

- [Formulaire M2](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires
- Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents pour la société :

- 2 exemplaires enregistrés (auprès du Centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidée la modification
- 2 exemplaires des statuts mis à jour, certifiés conformes par les représentants légaux
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 2 exemplaires du rapport du Commissaire à la transformation (déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation (art R224-3 c. com.).

Si les personnes ayant pouvoir d'engager la société, les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance ne sont pas nommés dans les statuts :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale signé, en original

Documents pour les membres de la société :

Pour les PCA, PCA DG, président, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du directoire ou du conseil de surveillance (à l'exception des anciens gérants de la SARL) :

- 2 exemplaires de la Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
- 2 exemplaires de l'attestation de non condamnation pénale
- Justificatif de qualification (Copie Diplôme ou certificats de travail)
- Attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)

Pour les membres personnes morales

- Extrait k bis de – de 3 mois

Pour le représentant permanent s'il est différent du représentant légal de la société

- Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
- [Déclaration de non condamnation et de filiation](#)

- Copie de la décision nommant le représentant permanent

Pour les Commissaires aux comptes

- 2 exemplaires de la lettre d'acceptation de la mission et s'il n'est pas encore mentionné sur la liste publiée, attestation d'inscription sur la liste